

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

PRIME MINISTER'S OFFICE

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

**COMMUNIQUE A L'ISSUE DU CONSEIL DE CABINET
DU MARDI 30 MAI 2017**

Yaoundé, le 30 mai 2017

Le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence Philemon YANG**, a présidé le mardi 30 mai 2017 à partir de 09 h à l'immeuble principal abritant ses Services, le traditionnel Conseil de Cabinet. Y ont pris part, les Ministres d'Etat, les Ministres, les Ministres Délégués et les Secrétaires d'Etat.

Trois thèmes figuraient à l'ordre du jour des travaux :

1. un exposé sur « *les axes de développement de la navigation fluviale au Cameroun* », présenté par le Ministre délégué auprès du Ministre des Transports ;
2. un exposé sur « *les innovations induites par l'exécution en régie des travaux routiers* », présenté par le Ministre des Travaux Publics ;
3. un exposé sur « *la stratégie d'audit de la performance des programmes et projets gouvernementaux* », présenté par le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat.

Prenant la parole après le propos introductif du Chef du Gouvernement, le Ministre délégué auprès du Ministre des Transports a tout d'abord dressé un état des lieux de la navigation fluviale au niveau national, duquel il ressort que le Cameroun possède un réseau hydrographique dense, mais irrégulièrement réparti et insuffisamment exploité. Il a souligné que la voie fluviale constitue un mode de transport alternatif, qui permet la circulation des personnes et des biens, ainsi que l'accès aux bassins agricoles. Cependant, l'organisation du transport fluvial au Cameroun demeure embryonnaire, voire artisanale, et est confrontée à diverses contraintes telles que le déplacement des chenaux naturels de navigation du fait de l'ensablement des cours d'eau ; l'existence des chutes et successions de rapides ; l'encombrement des fleuves en particulier par la jacinthe d'eau ainsi que la faiblesse du tirant d'eau en période d'étiage.

Le Ministre délégué auprès du Ministre des Transports s'est ensuite appesanti sur les axes prioritaires de développement de la navigation fluviale au Cameroun, à savoir (i) l'identification des tronçons navigables au regard du potentiel hydraulique des cours d'eau ; (ii) l'élaboration d'une réglementation spécifique à la navigation fluviale ; (iii) l'aménagement des espaces économiques le long des principaux cours d'eau et (iv) la construction des voies navigables intégrées à l'échelle sous-régionale.

Intervenant à la suite de cet exposé, le Ministre des Travaux Publics a fait savoir que l'exécution des prestations en régie est organisée par le décret n°2016/0886/PM du 25 avril 2016 portant cadre général de la réalisation des projets d'infrastructures en régie. Cette approche vise, en complémentarité aux entreprises privées, la conduite avec célérité des travaux, des études ou des opérations de contrôle revêtant un caractère urgent, stratégique ou exceptionnel, mais qui ne sauraient s'accommoder des procédures contractuelles classiques. Les réalisations enregistrées au terme de la première année de mise en œuvre de la régie ont porté sur la finalisation des études d'Avant-Projet Détaillées pour la contractualisation des travaux de reconstruction de la route Yaoundé-Bafoussam-Babadjou ; l'exécution des travaux de la première phase de réhabilitation de la route Mora-Dabanga-Kousseri ; la réouverture de la route Mundemba-Isangele ; l'aménagement des infrastructures routières de Yebekolo-Nord.

Poursuivant sa présentation, le Ministre des Travaux Publics a fait observer que des diligences sont en cours pour compléter le dispositif réglementaire encadrant les travaux en régie, en particulier les aspects relatifs à (i) la simplification des procédures liées aux divers achats effectués par un Maître d'Ouvrage ; (ii) la détermination des modalités de paiement des prestations réalisées dans le cadre de la régie et (iii) la fixation de la rémunération à servir au personnel impliqué dans l'exécution des travaux en régie.

Le Conseil a enfin suivi l'exposé du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat sur la stratégie d'audit de la performance des programmes et projets gouvernementaux. L'on retiendra que la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat a opéré une mutation de l'architecture budgétaire de l'Etat, en instituant des programmes, assortis d'objectifs et d'indicateurs de performance associés. Cette loi consacre également le passage des audits de conformité et de régularité aux audits de performance. Ceux-ci consistent en effet à déterminer dans quelle mesure une politique publique ou un projet gouvernemental a atteint les objectifs assignés et produit les résultats ou les impacts escomptés auprès d'un public cible, suivant les critères d'efficacité, d'efficience et d'économie.

Le Ministre a conclu son intervention en indiquant que la stratégie d'audit de la performance des programmes et projets gouvernementaux au Cameroun s'appuie sur les standards internationaux et les bonnes pratiques consacrés en la matière, en l'occurrence (i) définition du domaine de contrôle à retenir ; (ii) la détermination des modalités d'intervention qui peuvent se pratiquer par appréciation directe ou par attestation ; (iii) l'identification des acteurs potentiels concernés ; (iv) la priorisation et la sélection des programmes et projets à auditer ; (v) le pilotage de la stratégie proprement dit.

A l'issue du débat qui a suivi ces exposés, le Chef du Gouvernement a relevé que le secteur du transport fluvial et lacustre est en friche et son développement constitue une véritable niche de croissance et de création d'emplois. Il a instruit le Ministre des Transports de veiller à la finalisation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Exploitation des Voies Navigables et d'engager la formation des personnels intervenant dans la chaîne de transport fluvial.

Le Premier Ministre a également prescrit au Ministre des Marchés Publics et à celui des Finances, de finaliser en urgence les textes conjoints relatifs à la simplification des procédures d'achat et à la célérité des paiements dans le cadre de l'exécution des travaux en régie. Enfin, il a demandé au Ministre chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat d'élaborer et lui soumettre un Référentiel d'audit de la performance des programmes et projets gouvernementaux, lequel précisera notamment la méthode et les outils utilisés en la matière.

Le Conseil s'est achevé à 12h 10 mn.-

Yaoundé, le _____

**Le Secrétaire Général des Services
du Premier Ministre,**

Séraphin Magloire FOU DA